

J03 Avis d'attribution de marché standard Dir24

Département(s) de publication : 82

I. II. III. IV. VI.

AVIS D'ATTRIBUTION DE MARCHÉ

Directive 2014/24/UE

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) NOM ET ADRESSES

Commune de Castelsarrasin, 5 place de la Liberté - BP 80084 , Point(s) de contact : Emmanuel Colonel, 82103, Castelsarrasin, Courriel : emmanuel.colonel@ville-castelsarrasin.fr, Code NUTS : FRJ28

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <http://www.ville-castelsarrasin.fr/>

Adresse du profil acheteur : <http://ville-castelsarrasin.e-marchespublics.com>

I.2) PROCÉDURE CONJOINTE

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Autorité régionale ou locale (remplace "Collectivité territoriale")

I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Services généraux des administrations publiques

SECTION II : OBJET

II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé : Aménagement des aires de jeux de la ville de Castelsarrasin

Numéro de référence : 2019/009

II.1.2) Code CPV principal :

Descripteur principal : 37535200

Descripteur supplémentaire :

II.1.3) Type de marché

Services

II.1.4) Description succincte : La présente consultation concerne la location, l'installation (avec rotation pour certains jeux) l'entretien et la maintenance de jeux sur plusieurs sites existants de la ville (écoles maternelles, crèches, parcs et squares).

II.1.6) Information sur les lots :

Ce marché est divisé en lots : non

II.1.7) Valeur totale du marché (hors TVA) :

Valeur 271 628 Euros

ou

Offre la plus basse : / Offre la plus élevée : prise en considération (Hors TVA)

II.2) DESCRIPTION

II.2.1) Intitulé :

Lot n° :

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

Code CPV principal : 37535200.

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRJ28|

Lieu principal d'exécution : Castelsarrasin

II.2.4) Description des prestations : Location, installation (avec rotation pour certains jeux), entretien et maintenance de jeux sur plusieurs sites existants de la ville (écoles maternelles, crèches, parcs et squares).

II.2.5) Critères d'attribution

Critères énoncés ci-dessous

Critère de qualité

1. Valeur technique / Pondération : 60

Prix :

1. Prix / Pondération : 40

II.2.11) Information sur les options

Options : oui

Description des options : 7° a) du I de l'art. 30 du décret n°2016-360 du 25.3.16 : le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité pour des prestations similaires de passer avec le titulaire un marché public négocié, sans publicité ni mise en concurrence préalable. La durée pendant laquelle le(s) nouveau(x) marché(s) peuvent être conclus ne peut dépasser 3 ans à compter de la notification du marché public initial.

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

II.2.14) Informations complémentaires : Le marché a été attribué par la Commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 27 mai 2019 à 10h00.

SECTION IV : PROCÉDURE

IV.1) DESCRIPTION

IV.1.1) Type de procédure

Procédure ouverte

IV.1.3) Informations sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique

IV.1.6) Enchère électronique :

Une enchère électronique a été utilisée

IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : oui

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.1) Publication antérieure relative à la présente procédure

Numéro de l'avis au JO série S : 2019/S058-134227

IV.2.8) Informations sur l'abandon du système d'acquisition dynamique

IV.2.9) Informations sur l'abandon de la procédure d'appel à la concurrence sous la forme d'un avis de préinformation :

SECTION V : ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Marché n° : 2019/006M

Lot n° :

Intitulé : Aménagement des aires de jeux

V.2) Attribution du marché

V.2.1) Date de conclusion du marché : 26 juin 2019

V.2.2) Informations sur les offres

* Nombre d'offres reçues : 1

Nombre d'offres reçues de la part de PME :

Nombre d'offres reçues de la part de soumissionnaires d'autres États membres de l'UE :

Nombre d'offres reçues de la part de soumissionnaires d'États non membres de l'UE :

Nombre d'offres reçues par voie électronique : 1

Le marché a été attribué à un groupement d'opérateurs économiques : non

V.2.3) Nom et adresse du titulaire

Ludoparc, Numéro national d'identification : 35221242700095, 7-9 rue Champs fourgons 92230 Genevilliers tél. : (+33)01-41-47-36-50, télécopieur : (+33)01-41-47-36-51, Code NUTS : FRJ28, courriel : jean-sebastien.cox@ludoparc.com,

Le titulaire est une PME : oui

V.2.4) Informations sur le montant du marché/du lot

Estimation initiale du montant total du marché/du lot : H.T

Valeur totale du marché/du lot : 271 628 EUR

ou

Offre la plus basse : / Offre la plus élevée : prise en considération

Monnaie :

V.2.5) Information sur la sous-traitance

Valeur ou pourcentage de la part du marché susceptible d'être sous-traitée :

Valeur hors TVA :

Proportion : %

Description succincte de la part du contrat sous-traitée :

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les prestations seront financées sur les fonds propres de la Commune - Budget communal - Section de fonctionnement. Les sommes dues au(x) titulaire(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes par la ville de Castelsarrasin. Des acomptes seront versés au titulaire dans les conditions indiquées à l'article 59 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et à l'article 114 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016. Sauf indication contraire dans l'acte d'engagement une avance de 5 % sera versée dès lors que les conditions prévues à l'article 110 du décret précité sont réunies. Les prix sont révisibles. Unité monétaire utilisée, l'euro.

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Toulouse, 68 Rue Raymond IV - BP 7007, 31068, Toulouse, Courriel : greffe.ta-toulouse@juradm.fr Adresse internet : <http://www.toulouse.tribunal-administratif.fr/> .

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation :

VI.4.3) Introduction de recours :

Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Dans les conditions fixées par le code de justice administrative français (CJA), peuvent être formés devant la juridiction visée les recours suivants :

- un référé précontractuel, jusqu'à la signature du marché (art. L.551-1 et R.551-1 à R.551-6 CJA),
- un référé contractuel (art. L.551-13 et R.551-7 à R.551-10 CJA) à compter de la signature du marché et dans un délai de trente-et-un jours suivant la publication de l'avis d'attribution du marché,
- un recours en contestation de validité du marché, conformément à l'arrêt du Conseil d'État du 16 juillet 2007, dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution du marché, assorti le cas échéant, d'un référé suspension (art. L.521-1 CJA),
- un recours en contestation de validité de la décision et du contrat l'arrêt du Conseil d'État du 04 avril 2014 (recours Tarn et Garonne). Le candidat peut, s'il le souhaite, exercer un recours en pleine juridiction contre la passation de ce marché devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées, y compris en faisant valoir, devant le juge du contrat, l'illégalité des actes " détachables " comme la présente décision.
- un recours en contestation de la validité du contrat ouvert aux tiers contre l'exécution du contrat public, arrêt du Conseil d'État du 30 juin 2017 n° 398445 Syndicat mixte de promotion de l'activité transmanche (SMPAT).
- Recours indemnitaire (article R.421-1 et suivants du Cja), dans les deux mois à compter d'une décision expresse, ou sans délai pour une décision implicite, rejetant une demande préalable, et sous réserve des dispositions relatives à la prescription quadriennale.

Le code de justice administrative français est consultable sur le site officiel " Legifrance - le service public de la diffusion du droit " :

<http://www.legifrance.gouv.fr>.

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

22 juillet 2019